

Mesures mises en œuvre pour la conformité SDIS

1. Concevoir l'ensemble de l'installation selon les préceptes du guide pratique réalisé par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) avec le syndicat des Energies Renouvelables (SER) et celui réalisé par l'Union Technique de l'électricité (UTE).
 - L'ensemble de l'installation solaire est conçu selon les préconisations du guide UTE C15-712, en matière de sécurité incendie.
 - L'ensemble de l'installation est conçu en matière de sécurité incendie selon les préconisations du guide pratique réalisé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) avec le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) baptisé "Spécifications techniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations photovoltaïques raccordées au réseau" (1er décembre 2008)

2. Coupure généralisée de l'installation solaire

- Une coupure générale simultanée de l'ensemble des onduleurs est positionnée de façon visible à proximité du dispositif de mise hors tension et identifiée par la mention : "Attention - Présence de deux sources de tension : 1 - Réseau de distribution ; 2-Panneaux photovoltaïques" en lettres noires sur fond jaune.
- Un système de coupure (coup de poing) d'urgence générale de l'ensemble de l'installation sera installé sur chacun des locaux techniques. Une plaque signalétique sera affichée au-dessus de la coupure générale avec la mention : « coupure réseau distribution ».



- Toutes les dispositions sont prises pour éviter aux intervenants des services de secours tout risque de choc électrique au contact d'un conducteur actif de courant continu sous tension. Cet objectif peut notamment être atteint grâce aux câbles DC qui hémivent enterrés sous fourreau et pénètrent directement dans chaque local technique onduleur;

3. Locaux techniques

Les locaux techniques ont des parois de degré coupe-feu égal au degré de stabilité au feu du bâtiment, avec un minimum de 30 minutes.



- Sur les plans, destinés à faciliter l'intervention des secours, les emplacements du ou des locaux techniques onduleurs sont signalés.
- Tous les onduleurs seront équipés du matériel de télésurveillance qui permet de contrôler et prévenir à distance les défauts éventuels de la centrale. Les locaux techniques utilisés sont en préfabriqué béton avec une porte aluminium AG 3 et parois résistantes au feu.
- Le pictogramme dédié au risque photovoltaïque est apposé :
 - sur le ou les portails d'accès à l'installation solaire

- o sur les locaux techniques
- Sur les consignes de protection contre l'incendie sont indiqués la nature et les emplacements des installations photovoltaïques

4. Pictogrammes

En plus des consignes de protection contre l'incendie, la nature et les emplacements des installations photovoltaïques, des pictogrammes dédiés au risque photovoltaïque seront apposés :

- Sur le portail,
- Sur les locaux techniques abritant les équipements techniques relatifs à l'énergie photovoltaïque,



5. Validation des notes de calculs par un bureau de controle

Une étude géotechnique « mission G2 » sera réalisé sur l'ensemble du site afin de caractériser les propriétés mécaniques du sol avant la réalisation du projet. Cette étude sera envoyée à un bureau d'études indépendant afin de valider les profondeurs d'implantation des pieux permettant le maintien des structures de panneaux dans le sol, ainsi que la résistance des structures porteuses des panneaux solaires par rapport à l'EUROCODE, la norme applicable relative aux conditions météorologiques.

Par la suite, un bureau de contrôle, tel qu'APAVE, vérifiera le travail réalisé par le bureau d'études indépendant afin de vérifier les notes de calculs suite à l'installation du parc solaire, au travers une mission solidité « L ». Le bureau de contrôle remettra alors un rapport afin d'attester de la conformité des notes de calculs.

Les notes de calculs électriques seront de la même manière validées par un beau de contrôle tel que l'APAVE.

6. Supervision de l'installation



La société IGEO, filiale de LANGA sera en charge de la supervision à distance et de la maintenance de l'ensemble de l'installation. L'agence régionale PACA d'IGEO est localisée à Grans (13).

Une supervision quotidienne des performances et défauts de l'installation solaire sera faite depuis le siège d'IGEO à La Mézière (Rennes). Dans le cas où le centre de contrôle détecterait un défaut sur l'installation, une visite sur site d'un technicien IGEO est automatiquement déclenchée.

En plus des interventions ponctuelles non programmées, une visite de prévention se fait tous les mois par les techniciens d'IGEO.